
Royaume du Maroc
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme
Et de la politique de la ville

AGENCE URBAINE DE MARRAKECH



**ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT
DU CENTRE-CHEF LIEU DE LA COMMUNE RURALE
DE DAR JAMAÄ
(PROVINCE D'AL HAOUZ)**

*Appel d'offres ouvert N°14/2012
Séance publique du 15/11/2012 à 16 h 30 mn*

Termes de références

SOMMAIRE :

INTRODUCTION :

1. *Contexte général*
2. *Object de l'étude*
3. *Aire de l'étude*

PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE DE L'ETUDE :

1. *Cadre régional*
2. *Cadre provincial*
3. *Cadre local*

DEFINITION DE LA MISSION :

1. *Problématique*
2. *Objectifs de l'étude*

LES TACHES DU CONTRACTANT ET PHASAGE DE L'ETUDE :

1. *Phasage de l'étude*
2. *Composition de l'équipe*
3. *Durée de l'étude*

1- Contexte de l'étude :

L'importance du monde rural dans le tissu économique et social du Maroc, ne cesse d'interpeller les autorités centrales et locales. En effet, le développement du monde rural constitue un impératif pour une évolution économique et démographique équilibrée et contribue à son rayonnement socio-culturel.

La majorité du milieu rural marocain ressent des besoins dans de nombreux domaines tels que les équipements d'infrastructure de base ou ceux d'infrastructure sociale.

Pour affronter les problèmes dont souffre le monde rural, améliorer les conditions de vie et contribuer au développement socio-économique durable des populations rurales défavorisées, il est nécessaire d'accroître et de diversifier les sources de revenus et de mettre en vigueur une gestion durable des ressources naturelles. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à adopter un ensemble de programmes et stratégies, dans l'objectif de réduire les disparités de développement entre les milieux rural et urbain et entre zones de même espace.

Le projet du plan de développement de la commune rurale de Dar Jamaâ s'insère dans le cadre des grandes orientations des pouvoirs publics en matière de développement économique et social faisant de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations une priorité.

2- Objet de l'étude :

L'objet principal de cette étude est l'élaboration du plan d'aménagement de la commune rurale de Dar Jamaâ, Comme il est défini par l'article 3 du dahir du 25 juin de 1960 qui stipule que le plan d'aménagement est un document d'urbanisme qui a pour objectif d'assurer l'encadrement et la maîtrise de la croissance des agglomérations rurales auxquelles il s'applique, de promouvoir la qualité architecturale et esthétique du cadre bâti et d'assurer la cohésion de l'ensemble de l'espace aménagé.

3- Aire de l'étude :

La présente étude couvre le centre chef lieu de la commune rurale de Dar Jamaâ.

PRESENTATION GENERALE DE L'AIRE DE L'ETUDE :

1- Cadre régional :

La commune rurale de Dar Jamaâ fait partie de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz. Cette dernière s'étend sur une superficie totale de 31.160 km² soit 4,3% du territoire national. Elle est distinguée par une diversité géographique qui a fait d'elle une région d'une grande richesse et qui abrite des espaces complémentaires allant des hautes chaînes montagneuses aux plaines tendues passant par des plateaux de multiples natures.

La population de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz est estimée à 3.088.338 habitants en 2004 (soit 10.43% de la population nationale). La majorité de cette population est constituée d'habitats ruraux avec un pourcentage de 64,6%. Cela montre que la région est dominée par le caractère rural, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une forte tendance de l'urbanisation qui marque de plus en plus l'espace régional. Le taux élevé de la population rurale met en évidence sa vocation agricole.

Elle est caractérisée aussi par une armature urbaine marquée par une forte concentration au niveau du pôle principal Marrakech, une minorité de petites et moyennes villes, une importance des centres relais ou de transition, mais aussi des centres, à caractère rural, en voie d'urbanisation qui cherchent à développer leur degré d'urbanité et intégrer le système urbain régional.

2- Cadre provincial :

La province d'Al Haouz relève de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz qui fut créée en 1992 sur une superficie de 581100ha. Le territoire de la province qui abritait 484.312 hab en 2004 dont 89 % sont des ruraux, est caractérisé par la juxtaposition de deux territoires issus de deux domaines géographiques distingués mais qui sont complémentaires. Il s'agit de la plaine proprement dite, celle d'Al Haouz limitée à l'est par l'Oued Tassaout et à l'ouest par l'Oued Assif El Mal, et le domaine de la chaîne atlasique représentée par l'Atlas de Marrakech qui fait partie intégrante du Haut Atlas. Entre les deux s'étale un domaine de transition ; c'est la zone du Dir longeant le flanc nord de la chaîne montagneuse, caractérisé par une multitude de petites agglomérations urbaines ou en voie d'urbanisation.

La province d'Al Haouz est anciennement sédentarisée par des tribus amazighes dont les territoires étaient souvent un passage presque obligatoire des empires ou dynasties qui ont marqué l'histoire et la culture du Maroc.

Par contre cette ancienneté ne s'est pas traduite par une urbanisation importante. En effet, la province demeure caractérisée par son taux élevé de ruralité et un taux

La population de la commune de Dar Jamââ a un taux de croissance régressant de -0,7%, soit une population de 6202 hab en 2004 à 5468 en 2008. Cette baisse est expliquée par le phénomène d'exode rural raison des saisons agricoles aride et la multitude d'années de sécheresse.

Les douars de la commune rurale sont au nombre de 28, les plus importants en termes de population restent Douar Ait Bourd, Ait Smil et Dar Jamâ qui constituent à eux seul plus de 25% de la population générale, et abritent une population de l'ordre de 5468 personnes selon la situation récente. La croissance démographique de la commune a connu une baisse durant les 5 dernière année.

DEFINITION DE LA MISSION

1- Problématique :

Nous résumons la problématique de la commune de Dar Jamaâ dans les éléments suivants :

La récurrence des périodes de sécheresse et la crise de l'activité du monde agricole ajoutés au manque de possibilités du travail pour les jeunes font que le territoire de la commune rurale de Dar Jamââ est une zone de répulsion. Les destinations de la migration sont la municipalité d'Amizmiz.

Le centre de la commune de Dar Jamaâ est cerné par une multitude de douars ruraux au nombre de 28, caractérisés par la prédominance du mode de vie rural, avec un habitat traditionnel en pisé et pierre. L'activité principale de la population est l'agriculture en mode bour et l'élevage des ovins et bovins.

- **Absence d'un document orientant la planification urbaine de la commune :**

Le centre de Dar Jamaâ ne dispose d'aucun Plan de développement pouvant réglementer la prolifération Douars et l'habitat non réglementaire.

- **Enclavement du site et vétusté des voiries.**

Le réseau viaire est très peu développé dans la commune rurale de dar Jamaâ, on y enregistre l'absence quasi totale de routes qui sont en état de pistes. Les voies de circulation à l'intérieur du centre de Dar Jamaâ et pour accéder aux douars ne sont pas revêtues (les voies sont en état de pistes).

- **Insuffisance des équipements et précarité de l'infrastructure VRD.**

La commune de Dar Jamaâ présente une insuffisance et une précarité de l'infrastructure VRD.

La commune présente aussi une carence au niveau des équipements socio-collectif qui restent très insuffisants pour répondre aux besoins de la population. Elle dispose de peu de services publics. Cette situation nuit aux services prodigués à la population de la commune.

- **L'activité agricole malgré sa prédominance reste un secteur fragile.**

L'agriculture et l'élevage constituent l'activité principale des habitants de dar Jamaâ Ce secteur est confronté à plusieurs problèmes qui limitent son développement, ainsi l'agriculture est peu diversifiée à dominance céréaliculture, pratiquée en bour dans des petites exploitations avec des rendements médiocres, sujette aux aléas climatiques (variabilité d'une année à l'autre et faiblesses des précipitations). Son développement est conditionné par le développement de l'infrastructure agricole et la réhabilitation de l'existante, le développement de l'irrigation, la complémentarité de l'agriculture avec l'élevage, le désenclavement des douars pour permettre aux agriculteurs d'écouler leur nouvelle marchandises et la diversification des produits et leur intensification.

- ***Synthèse de la problématique :***

- * Récurrence des périodes de sécheresse depuis les années qui handicape le secteur agricole et de l'eau
- * Faiblesse des infrastructures de base notamment les routes (douars enclavés dans le rural de Sidi Mokhtar)
- * Faiblesses des équipements socio-culturels et socio-éducatifs de base en notamment les écoles, les dispensaires et les centres de santé.
- * Difficulté de commercialisation des produits de l'artisanat locale à cause de leur qualité faible
- * Taux d'analphabétisme élevé, ce qui limite les initiatives des acteurs locaux
- * Faible niveau de revenu des populations (taux de chômage important)
- * Grande déperdition scolaire surtout dans les douars et pour les filles (éloignement des écoles)
- * Enclavement d'une partie importante de la population.

- * Dispersion de la population et des habitats dans un grand territoire
- * Déficit en ressources humaines et financières de la commune rurale
- * Faiblesse structurelles des tissus associatifs et coopératifs
- * Exode rural de la main d'œuvre et des artisans
- * Absence des centres de formation professionnelle
- * Absence des services d'orientation, de sensibilisation d'accompagnement dans les domaines de l'agriculture, élevage et artisanat
- * Absence de coopérative et ONGs capables de fédérer les actions communautaires

2- Objectifs de l'étude :

L'objectif principal de l'étude est la mise à niveau du centre de la commune rurale de Dar Jamaâ dans le cadre de la promotion significative des « centres ruraux », en termes de création d'emplois, de niveau de vie et de développement économique durable.

Il s'agit là de mettre en cohérence les programmes et les approches du site, et des territoires qui l'entourent, en matière de planification urbaine, de l'urbanisme de l'habitat, des implantations des activités, des déplacements, de l'environnement et de tenir compte des spécificités de la zone et du site.

Cela va sans négliger les dispositions du dahir de 1960 qui stipule que le plan de développement a pour objectif notamment la :

- Création et organisation des noyaux ruraux attractifs
- Organisation de ces noyaux et de leurs extensions
- Enumération de la relation que doit entretenir l'agglomération par rapport à son environnement
- Enumération des moyens de mise en œuvre du document

Parmi les moyens qui permettent d'atteindre cette perspective de cohérence du territoire, il y a lieu de:

- coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation de cet espace.
- réaliser une occupation de l'espace propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du centre et de la commune.
- rationaliser l'usage de l'espace dans un esprit fonctionnaliste.
- protéger l'environnement.

- créer et maintenir un bâti favorable à l'habitat et aux activités économiques.
- établir un modèle d'habitat rural amélioré et adapté aux conditions économiques des ménages ruraux.
- former et informer sur les techniques adaptées et rationalisées.
- favoriser une vie sociale, économique et culturelle à tous.

Ces orientations devraient être traduites sur le plan par :

- l'affectation des différentes zones suivant l'usage principal qui doit en être fait ou la nature des activités dominantes qui peuvent y être exercées telles que zone d'habitat, zone commerciale, zone agricole...
- emplacement des zones d'activités spécialisées
- fixation des principales liaisons et voies de circulation
- les zones dans lesquelles toute construction est interdite
- emplacement réservés aux places publiques, aux espaces libres et aux plantations
- emplacements réservés aux édifices et services publics ainsi qu'aux installations de la vie sociale et collective notamment au souk et à ses annexes.
- Hiérarchisation des actions par ordre de priorité (réalisation des infrastructures, des équipements de base...) tout en identifiant les moyens financiers et humains à mettre en œuvre.

LES TACHES DU CONTRACTANT ET PHASAGE DE L'ETUDE :

Les présents **termes de référence** ont pour objectif de définir les **orientations générales** devant **guider** le contractant dans la **réalisation** des tâches à mener lors de l'établissement des **études** préalables à l'élaboration du **plan d'aménagement** de la commune de dar Jamaâ, objet de l'étude. Ces missions se présentent comme suit :

- Identification et approfondissement de la problématique du développement spatial constaté dans le territoire de la commune.
- Présentation d'une méthodologie globale pour l'élaboration de différentes phases en assurant une articulation judicieuse entre celles-ci et en précisant la méthode d'approche de chacune d'elles.
- Collectes de données, à travers des enquêtes spécifiques.
- Analyse des phénomènes constatés et études socioéconomiques et sectorielles diverses, et définition des besoins en espace et en affectation.

- Aboutissement à des propositions d'un projet de plan d'aménagement.
- Suivi de la procédure réglementaire d'instruction et d'approbation.

1- Phasage de l'étude :

Les tâches à mener par le contractant consistent en quatre phases dont :

Phase 1 : Rapport diagnostic et analyse.

Phase 2 : Rapports justificatifs et variantes d'aménagement à l'échelle 1/2000

Phase 3 : Edition provisoire des documents finaux

Phase 4 : Edition finale des documents finaux

Les rapports seront remis à l'administration pour instruction et validation. Les corrections émanant des diverses phases d'instruction du projet de plan de développement feront partie de ces tâches.

Les objectifs susmentionnés serviront également comme base pour accomplir les missions des phases contractuelles de cette étude.

Phase 1 : Rapport « diagnostic et Analyse »:

Le contractant est tenu d'aborder dans ce premier rapport les éléments suivants :

1. L'affinement de la problématique générale :

Il s'agit d'affiner la problématique générale de l'aire de l'étude en faisant ressortir également la problématique spécifique au centre. Le but est double :

- ✓ Insérer l'aire de l'étude dans son contexte général ;
- ✓ Traiter séparément la problématique spécifique du centre chef lieu de la commune rurale de dar Jamaâ.

2. La méthodologie d'approche :

Le contractant présentera une méthodologie spécifique pour la réalisation des études sectorielles, il présentera également le chronogramme des interventions et le planning de réalisation. Il doit également présenter les modèles de fiches d'enquêtes qu'il va accomplir.

Ces éléments devront faire l'objet d'une validation intermédiaire de l'Agence Urbaine de Marrakech avant de procéder au diagnostic et analyse lors cette phase.

Le contractant veillera à faire ressortir les éléments permettant de mieux cerner l'aire de l'étude dans un contexte plus large et d'avoir une vision aussi globale qu'intégrée. De ces études doivent ressortir :

1. La genèse et les spécificités de la commune objet de l'étude :

Dans cette partie, il s'agira des axes suivants:

- Le rappel des grandes étapes du développement du centre en question.
- L'établissement d'une étude systémique englobant les diversités et les spécificités locales.
- Les principales potentialités et contraintes de l'aire d'étude.
- L'analyse de l'ensemble des données et variables ayant une incidence directe ou indirecte sur le projet, afin de permettre d'évaluer et d'approfondir, par rapport à chaque paramètre de l'étude, la problématique du site;
- L'analyse des types d'utilisation et d'exploitation que subit le site et ses composantes naturelles;
- L'analyse de l'ensemble des composantes des éléments structurants.
- L'évaluation des réalisations effectuées.
- L'évaluation du Plan de Développement en vigueur.

L'analyse socio-économique :

Cette partie d'étude revêt une importance capitale pour l'établissement du projet du plan de Développement dans la mesure où elle constitue la base des projections spatiales du développement de l'agglomération, objet de l'étude. Elle comprend :

▪ **L'analyse démographique :**

Celle-ci doit analyser et montrer les principales caractéristiques démographiques de la population pour déboucher sur des projections à terme du plan de développement. Elle sera principalement basée sur l'enquête ménage à effectuer dans le cadre de cette étude, sur les recensements généraux de la population et de l'habitat 1982, 1994 et 2004. Aussi elle devra être complétée par d'éventuelles données plus récentes sur la population de la commune. Elle traitera les taux d'accroissement, la provenance des populations, leurs émigrations, les groupes d'âge, les caractéristiques socioprofessionnelles telles, la scolarisation, l'activité, les revenus et les dépenses...

▪ L'analyse économique :

Elle a pour but de dégager les principales activités de la commune, objet de l'étude. Elle doit en outre dégager les potentialités à mettre en valeur les différents secteurs économiques ainsi que les projections d'avenir pour les indicateurs précités. L'étude de la base économique devra déboucher sur la définition de l'image socio-économique actuelle et future de la commune étudiée. Elle a pour objectif de mettre en relief les potentialités et opportunités à exploiter pour assurer un développement harmonieux du site étudié, notamment le rôle de l'activité commerciale, agricole, industrielle, artisanale, touristique ou autres activités à promouvoir dans les projections.

Un diagnostic de la situation économique est à dégager pour orienter l'évaluation, le type et la superficie de l'activité compatible à projeter. A ce stade du travail, une coordination avec l'Administration est nécessaire.

Les données de la base socio-économique doivent être superposées avec celles issues des études spatiales et sectorielles.

2. Les analyses sectorielles :

Elles concernent des domaines spécifiques dont les conclusions, articulées avec celles des autres études citées ci-dessus, permettent une meilleure perception des mécanismes qui régissent l'organisation spatiale existante. Ces études concerneront:

- La dynamique et la morphologie urbaines : il s'agit de mener une étude détaillée de la morphologie urbaine de la commune de Dar Jamaâ, de décortiquer les mécanismes d'articulation entre ses diverses composantes urbanistiques et spatiales dans leur relation avec le contenu sociodémographiques. Il s'agit aussi de tracer l'évolution historique de la commune et les éléments déterminant dans sa dynamique qui ont favorisé le dessin de la structure spatiale actuelle et son fonctionnement général.

- L'habitat et l'architecture locale : il s'agit d'analyser le cadre bâti et les mutations qui l'affectent, la part du réglementaire et du non réglementaire dans la production, la conception des logements et l'appropriation des espaces internes et externes, les matériaux et procédés constructifs locaux et la recherche des procédés adaptés et la sauvegarde du cachet architectural local en s'inspirant de la réalité in site et des études d'architectures régionales. Le rapport est tenu d'évaluer les besoins en logements en fonction de la typologie, des normes de consommation de l'espace et de l'image socio-économique projetée, la traduction de ces prévisions en

besoins en sol et, leur programmation à divers échéanciers (court, moyen et long terme).

- Le foncier : l'analyse du foncier devra être effectuée sur la propriété des terrains afin de dégager les statuts fonciers existants et leur impact sur l'organisation de la commune étudié. L'étude de ce volet visera donc à cerner les contraintes foncières de l'urbanisation et à définir les moyens susceptibles de les dépasser pour l'urbanisation future.

- Les infrastructures de base et V.R.D : il s'agira d'analyser les différents indicateurs y afférents comme :

- L'état et la structure du réseau de voirie et de transport : structure des liaisons, son état et sa maintenance, flux de circulation, hiérarchisation des voies ...
- L'adduction de l'eau potable, le branchement en électricité et, d'étudier notamment les corrélations entre la consommation de l'eau et de l'électricité et la typologie de l'habitat et de déterminer les contraintes d'alimentation et l'évaluation des besoins futurs;
- L'assainissement liquide et solide : structure du réseau, son état et sa maintenance, projection d'extension du réseau, problème des rejets, solutions ... Le ramassage des ordures ménagères et leur traitement : localisation des unités de traitement et/ou décharges publiques.

- Les équipements collectifs et les zones d'activité: il s'agira d'évaluer l'existant, de déterminer les besoins en qualité et en quantité au terme du plan d'aménagement, de définir les besoins en équipements de toutes natures et d'établir leur programmation ainsi que leur répartition à travers le tissu selon la nouvelle grille normative adaptée par les services du département gouvernemental.

- L'environnement : l'analyse portera sur les potentialités à sauvegarder et les contraintes à soulever ou à défier ainsi que l'identification des zones sensibles à protéger ou à mettre en valeur les contractants écologiques importants et les terres agricoles interstitiels (perspectives, berges, belvédères...). Elle permettra aussi la définition des mesures à prendre dans ce domaine pour l'urbanisation future de l'agglomération et la projection d'un ratio minimum de 10 m² par habitant en espaces verts récréatifs à terme du plan d'aménagement.

- Les zones à risque : il s'agit de définir les zones susceptibles de porter atteinte à des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Se sont surtout les risques d'ordre naturels comme par exemple les zones inondables. Ceci permettra la prévention des risques en situant les zones vulnérables ou la construction

pourrait constituer une menace pour les habitants. Par là, cette analyse orientera la réglementation de l'utilisation des sols de façon appropriée à la gravité des risques. Elle permettra de privilégier l'urbanisation des secteurs les moins vulnérables face aux événements naturels constituant des risques majeurs ;

- Les sites nécessitant des interventions architecturales : le contractant devra identifier et analyser les sites et les types d'architecture locale dans le but d'élaborer des propositions de règlement issues du mode d'habitat et d'architecture de la région. Dans ce sens, il y a lieu de se référer à l'étude des architectures régionales du Tensift. Il devra répertorier les sites existants ou à créer présentant un intérêt pour l'identité du secteur étudié, sa mémoire, ou son esthétique, qui feront par la suite et dans le cadre d'autres études, l'objet d'interventions architecturales appropriées ;

- L'évaluation des pratiques des populations et l'identification des conditions d'aménagement et d'organisation de l'espace.

Ces différentes phases d'analyses doivent être accompagnées par une enquête administrative pour prendre en considération les actions et programmes des différentes administrations au niveau de la commune. Aussi le contractant doit accompagner ce document par :

- Des cartes thématiques illustrant l'analyse
- Un plan d'occupation du sol schématisant l'état existant et mettant en exergue les contraintes du site.

Phase 2 : Rapports justificatifs et variante d'aménagement à l'échelle 1/2000 :

Cette mission concerne les documents de concertation au 1/2000, qui doivent être composés de :

- **Rapport justificatif :**

Ce rapport, établi pour cette étape, se composera, d'une part, d'une synthèse des phases de l'étude rappelant la méthode d'approche et le Diagnostic - Analyse, et d'autre part, les propositions d'aménagement et les orientations énonçant l'ensemble d'actions à considérer en priorité visant la conduite de toute intervention sur le territoire étudié ainsi que les stratégies et les moyens de mise en œuvre de ces propositions. Il comportera tous les justificatifs précisant les dispositions d'aménagement retenues :

- **Des partis d'aménagement.**
- **Des options d'aménagement étalées dans le temps et dans l'espace.**

- Un plan d'action pour la mise en œuvre des options d'aménagement projetées.
- L'évaluation des superficies à urbaniser et leur ventilation.
- Les différents types d'utilisation du sol ;
- La structure urbaine proposée, la programmation et le planning d'exécution et l'analyse des capacités financières mobilisables (Région, commune, départements, promoteurs, ménages, ...etc.).

Ces éléments seront illustrés par des cartes thématiques et présentés dans une synthèse globale en deux versions, une en arabe et l'autre en français.

▪ **Projet du plan d'aménagement**

- Il s'agit d'une variante d'aménagement global au 1/2000 à établir sur la base de la restitution à l'échelle 1/2000 du secteur concerné par l'étude, issue des études des phases précédentes. La représentation graphique doit être claire, facile à lire.

Chaque planche contiendra, en plus du cartouche, la légende mentionnant les limites du périmètre d'aménagement, celles de chaque secteur réglementaire, les marges de recul du bâti et toute représentation de formes d'utilisation du sol (secteurs d'habitat, équipements et servitudes...) ainsi que les emprises, les numéros, la détermination de voie et toutes formes d'infrastructures viaires carrossables, cyclables et piétonnières...

Tous les documents de cette phase devront être rendus également sur support informatique compatible et accepté par l'Administration.

Phase 3 : documents provisoires pour enquête publique :

Après correction, le cas échéant, des documents de la deuxième phase, et accord de l'administration le contractant procédera au tirage des documents dans leur édition provisoire et qui seront et qui seront transmis à l'enquête publique par l'administration. ces documents contiendront :

- Les plans de développement au 1/2000.
- Rapports justificatifs.

Phase 4 : Documents finaux du plan de développement nécessaires à l'homologation:

Pour cette phase, le contractant doit remettre les documents finaux, relatifs au plan de développement du centre étudié

L'impression des documents devra être de très bonne qualité illustrée de tableaux, graphiques et cartes thématiques en couleurs. Le format retenu pour l'édition finale est 29/21 pour les documents écrits et 42/29 pour les cartes thématiques et de synthèse. Ils devront être rendus également sur support informatique compatible avec le matériel informatique employé au sein de l'Administration.

Il est à rappeler également que ces termes de référence sont élaborés sous forme de guide permettant au contractant de mener les tâches qui lui incombent de remplir pour réaliser cette étude en étroite collaboration avec l'administration.

Composition de l'équipe :

L'équipe à mettre en place doit être pluridisciplinaire composée de professionnels expérimentés dans les domaines de l'aménagement urbain et les profils doivent être les suivants :

- Un architecte urbaniste chef de file.
- Un géographe.
- Un ingénieur VRD.

Le contractant peut s'engager à renforcer cette équipe minimale par d'autres profils en fonction des besoins et spécialités de l'étude (topographe, ingénieurs VRD, démographe, paysagiste, informaticien,...). A rappeler qu'aucun membre de l'équipe ne doit être changé sans l'accord de l'Administration.

2- Durée de l'étude

En considérant l'aspect urgent de ce projet, la durée de l'étude sera de **huit mois et dix jours (250jours)**. Les délais de réalisation de chaque étape seront précisés par le cahier des prescriptions spéciales, auxquels le contractant devra se tenir.

Le démarrage des études est prévu au plus tard le lendemain de la réception de l'ordre de service de commencer les travaux.

